



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

M. Mathieu FAU et M. Alain BERTHON ont donné procuration à M. Thierry BARDOU.
Mme Laurence BONNASSIEUX a donné procuration à M. Thierry DAGUZAN.

N° 2021/112

Objet : Services techniques : Avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de carburants - Lot n°2 fourniture de gasoil

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que par délibération n°2020/101 du 15 décembre 2020, il a été attribué des accords-cadres pour la fourniture de gasoil (lot n°2) aux sociétés suivantes :

- Société ALVEA, 47200 Montpouillan
- Société AGRI 3000, 12370 Belmont Sur Rance
- Société Hydrocarbures Midi-Pyrénées, 31260 Labastide Saint-Sernin.

Aussi, par courrier recommandé en date du 21 octobre 2021, la société ALVEA a informé la CCLPA du changement de dénomination sociale à compter du 1^{er} novembre 2021, à savoir : TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS.

C'est pourquoi, il est nécessaire de modifier par avenant le nom du titulaire du marché cité en objet et notifié le 4 janvier 2021, pour le lot n°2 « fourniture de gasoil ».

A noter, que ce changement de dénomination sociale n'entraîne aucune autre modification des éléments d'identification de la société (RCS, SIREN, SIRET, Siège social, coordonnées bancaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 du lot n°2 du marché fourniture et livraison de carburants, ayant pour objet le changement de dénomination sociale à compter du 1^{er} novembre 2021,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et années dessus.
Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 26 novembre 2021.



Le Président,
Thierry BARDOU

